

14ème législature

Question N° : 79165	De Mme Véronique Besse (Non inscrit - Vendée)	Question écrite
Ministère interrogé > Finances et comptes publics		Ministère attributaire > Économie
Rubrique >retraites : régimes autonomes et spéciaux	Tête d'analyse >artisans	Analyse > revendications.
Question publiée au JO le : 05/05/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la situation des retraités de l'artisanat et du commerce. Actuellement, le montant des pensions des artisans et commerçants est souvent en-dessous de la moyenne nationale et leur pouvoir d'achat se dégrade. En effet, plusieurs mesures sur les retraites prises en 2014 ainsi que le gel des pensions les a pénalisés. Or cet état de fait constitue un problème pour leurs dépenses de santé et leurs dépenses liées à la dépendance. Les retraités de l'artisanat et du commerce sont les premiers à renoncer aux soins, victimes du désengagement de l'assurance maladie, des effets des dépassements d'honoraires et des tarifs des complémentaires santé qui augmentent avec l'âge. En outre, ils ne bénéficient pas d'une couverture complémentaire comprenant un socle minimal de garanties, qui devrait leur permettre de rembourser intégralement leurs prothèses auditives et dentaires ainsi que les honoraires des médecins. Enfin, ni la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) ni l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ne sont affectées à la dépendance autant qu'elles le devraient pour leur permettre un choix décent d'autonomie. Par conséquent, elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour améliorer la retraite des artisans et commerçants et leur permettre de vivre et se soigner décemment.